

BARREAU DE NICE¹⁸⁶⁰

ORDRE DES AVOCATS

Compte rendu de la visite de la Maison d'arrêt de Nice effectuée par Monsieur le Bâtonnier Emmanuel BRANCALEONI et Madame le Vice-Bâtonnier Valérie SERRA le 3 décembre 2024 de 14h30 à 17h30, dans le cadre des dispositions de la Loi n° 221-1729 du 22 décembre 2021 donnant prérogatives au Bâtonnier de procéder à la visite des lieux de privation de liberté

I – CONTEXTE :

Il convient de préciser que notre visite s'inscrit dans le prolongement de celle réalisée par Monsieur le Bâtonnier Adrien VERRIER le 6 mai 2022 afin de vérifier si les points d'alerte qui avaient été signalés ont pu être solutionnés ou s'ils restent malheureusement toujours d'actualité.

Pour ces raisons, le rapport établi à l'issue de la visite du 6 mai 2022 par Monsieur le Bâtonnier Adrien VERRIER et Madame le Vice-Bâtonnier Cécile SCHWAL sera annexé au présent rapport pour faciliter le rapprochement.

Par ailleurs, il échet de souligner que notre visite a été programmée en accord avec Madame la Directrice de la Maison d'arrêt de Nice et que Monsieur le Directeur Interrégional y participait également, ce qui nous a permis d'échanger avant de commencer la visite du site.

Ce dernier nous a indiqué être très inquiet quant aux conditions de travail du personnel et des conditions de détention qui sont particulièrement difficiles dans cet établissement extrêmement vétuste.

Il a tenu à souligner le manque d'effectif et le problème de surpopulation en indiquant que le taux d'occupation de la Maison d'arrêt de Nice était de 190 %, ce qui nous a été confirmé par Madame la Directrice : des cellules de 7 m² sont occupées par 3 détenus .

Pour pallier cette difficulté de surpopulation, le greffe tente de désencombrer en opérant des transferts vers la Maison d'arrêt de Toulon ou celle de Grasse mais cela prend du temps et n'est pas une solution pérenne.

Le second problème majeur qui a été mis en lumière par Madame la Directrice est le problème des soins psychiatriques dans la mesure où il nous a été expliqué que

l'hôpital de jour ne fonctionnait plus depuis cet été en raison d'un problème de recrutement d'un psychiatre.

Nous avons pu rencontrer la psychiatre qui nous a expliqué qu'au moment de sa prise de fonction, il y a 20 ans, à la Maison d'arrêt de Nice, étaient présents 4 psychiatres alors même qu'aujourd'hui elle est toute seule et que les effectifs ont explosé.

Elle bénéficie du soutien de 2 psychologues mais cela ne suffit pas et il conviendrait de recruter pour pouvoir réouvrir le service de l'hôpital de jour qui est actuellement fermé (il compte 12 places).

Force est donc de constater que la situation au niveau du quartier psychiatrique s'est donc dégradé comparé à l'époque de la visite de nos prédécesseurs alors que l'on nous signale qu'il y a de plus en plus de détenus qui présentent des troubles psychiatriques.

II- CONSTATATIONS :

1. S'agissant des conditions de détention, les points d'inquiétude soulevés dans le rapport établi à l'issue de la visite du 6 mai 2022 demeurent toujours d'actualité, à savoir :

- Surpopulation carcérale (3 détenus pour 7 m²),
- pas d'eau chaude en cellule,
- cellule dans un état extrêmement dégradé,
- pas de séparation entre les wc et la pièce dans toutes les cellules,
- pas d'échelle dans toutes les cellules permettant d'accéder au 3^{ème} lit superposé,
- douches collectives très dégradées excepté dans le bâtiment des condamnés où les douches collectives venaient d'être refaites avec des séparations permettant d'avoir un minimum d'intimité,
- pas de douches individuelles étant précisé que les détenus ont droit à une douche tous les 3 jours,
- les cours de promenade sont sous-dimensionnées de sorte que les détenus, lorsqu'ils sortent de leur cellule, se retrouvent véritablement dans des cages.

BARREAU DE NICE¹⁸⁶⁰

ORDRE DES AVOCATS

Il existe une infirmière de permanence le week-end car les médecins ne sont pas présents le week-end. Il nous est indiqué que les détenus peuvent rencontrer un généraliste sur demande dans les 24 ou 48 heures.

3. S'agissant du quartier femmes, il apparaît bien moins dégradé que le quartier hommes, même si les douches demeurent très vétustes.

Au moment de la visite, 41 places étaient occupées.

III-En conclusion, nous ne pouvons que constater que les points d'inquiétude mis en évidence dans le précédent rapport demeurent inchangés et que la situation s'est même dégradée puisqu'il y a une pénurie au niveau des médecins psychiatres sur la Maison d'arrêt de Nice alors même que le nombre de détenus présentant des troubles de cette nature a augmenté.

D'autre part, le taux d'occupation et de surpopulation a augmenté puisqu'il était en 2022 de 167 % et qu'il est aujourd'hui de près de 200 %.

Les conditions de détention sont indignes et dégradantes de même que celles de travail des surveillants apparaissent compliquées et pénibles.

Il est donc urgent qu'un nouvel établissement soit construit dans les meilleurs délais.

Malheureusement, à l'heure de la rédaction du présent rapport, les projets seraient au point mort.

Face à cet état des lieux très préoccupant, nous avons pu constater les efforts faits par Madame la Directrice et l'ensemble du personnel pour tenter de gérer de manière humaine cette situation qui apparaît explosive en essayant, par exemple, de satisfaire les demandes des détenus souhaitant être ensemble en cellule, mais le manque de moyens financiers ainsi que le manque d'effectifs (il y a 220 personnes pour s'occuper de 600 détenus à l'heure actuelle) rendent leur mission très compliquée face à des détenus qui doivent « survivre » en détention dans des conditions inhumaines et dégradantes.

Il convient de rappeler qu'en France une personne détenue se suicide tous les 2 ou 3 jours, et qu'il y a 10 fois plus de suicide en prison qu'à l'extérieur selon l'Observatoire International des Prisons (n° 124 édition 11.2024).

BARREAU DE NICE¹⁸⁶⁰

ORDRE DES AVOCATS

Au regard de ce constat, nous soulignons que des places sont disponibles au quartier dédié à la semi-liberté et qu'il serait opportun de s'intéresser également à des mesures alternatives comme le travail d'intérêt général et ce d'autant plus que des scientifiques ont mis en lumière le fait qu'en France, la mortalité globale des sortants de prison est plus importante que pour le reste de la population.

Fait à Nice, le 8 juillet 2025



Emmanuel BRANCALEONI

Bâtonnier de l'Ordre



Valérie SERRA

Vice-Bâtonnier de l'Ordre